

**Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Municipal**

Séance du lundi 02 mars 2026

Nbre de membres
 en exercice : 11
 Présents : 9
 Représentés : 0
 Votants : 9

Le deux mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 16 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jean-Denis MARTIN, Anne SCHMITT, Henri POINSIGNON, Aloyse CAISSUTTI, Jenny FABBRI, Serge GODARD, Baptiste REMY, Nadine WEBER
Excusés :
Absents : Cédric BONFIGLIO, Patrick CARMIER
Conseillers ayant donné pouvoir :
Secrétaire de Séance : Jean-Denis MARTIN

DE_2026_004 : Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire :

- après avoir entendu et approuvé le CFU de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le CFU fait apparaître un :

excédent de 1 600 240.02

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 435 763.15
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 496 621.46
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	164 476.87
Résultat cumulé au 31/12/2025	1 600 240.02
A.EXCEDENT AU 31/12/2025	1 600 240.02
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 600 240.02
B.DEFICIT AU 31/12/2025	

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à MALROY, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Denis MARTIN



Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 02 mars 2026

Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 09/03/2026
Date de reception de l'AR: 09/03/2026

057-215704388-DE_2026_004-DE
A G E D I